

PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2018 à 20 h à laquelle est présent le maire, **M. RICHARD CARON**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^{MES} VALÉRIE BOURGOIN, GABRIELLE FILTEAU-CHIBA, MM. GILLES BEAULIEU, ANDRÉ CARON, JOEL LANDRY ET PHILIPPE MORNEAU-HARDY** formant quorum sous la présidence du maire.

2018-06-096

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour tel que lu soit accepté, mais que le point « varia » demeure ouvert pour ajout.

2018-06-097

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2018

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 22 mai 2018 dont les membres du conseil ont reçu les copies dans les délais prévus, et affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à la lecture soient adoptés.

DISCOURS DU MAIRE

Chères citoyennes et chers citoyens de Saint-Bruno-de-Kamouraska,

À titre de maire et conformément à l'article 955 (Ab..2017,c.13,a.101) du Code municipal du Québec, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport des faits saillants du rapport financier de l'année 2017 de la municipalité.

RAPPORT FINANCIER 2017

Le rapport financier 2017 a été déposé lors de la séance ordinaire du 12 mars 2018 par la firme Mallette S.E.N.C.R.L.

Recettes	892 623 \$
Charges	1 052 004 \$
Résultats avant affectation	(159 381)\$
Revenus d'investissement	16 614 \$
Amortissement	245 308 \$
Remboursement dette à long terme	54 755 \$
Affectations	6 845 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	7 713 \$
--	----------

Excédent accumulé

Excédent fonctionnement non affecté	32 848 \$
Excédent fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	103 111 \$
Excédent accumulé au 31-12-2017	135 959 \$

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

L'exercice 2017 prévoyait des recettes de 848 546 \$ et des dépenses de 848 546 \$.

En 2017, l'évaluation imposable s'élève à 42 998 600 \$. Le taux de taxation a été fixé à 1,0882/100 \$ d'évaluation. Ce taux comprend les services de la Sûreté du Québec et la voirie locale. Concernant le tarif pour les ordures ménagères, la récupération et l'enfouissement il a été fixé à 128,55 \$ par unité résidentielle. Un montant de 90,00 \$ a été prélevé pour la vidange des fosses septiques des résidences hors réseau.

RÉALISATION 2017

- Amélioration du réseau routier
- Visibilité de la municipalité
- Rang Sainte-Barbe : Phase I
- Parc de l'Église : Phase II
- Dépôt de la politique MADA
- Poursuite de l'incitatif à l'établissement
- Continuité du chemin Saint-Rémi
- Chantier jeunesse
- Collaboration aux tours guidés du Kamouraska
- Activités culturelles et loisirs divers
- Promotion des ilots déstructurés
- Plan d'urgence municipal – Lignes directrices

ORIENTATIONS GÉNÉRALES PRÉVUES POUR 2018

- Réfection des bandes de la patinoire
- Amélioration du réseau routier
- Déménagement du bureau municipal à l'intérieur de l'Édifice des Habitations Saint-Bruno
- Visibilité et développement de la municipalité
- Visibilité du chemin St-Rémi
- Mise en place du plan d'urgence municipal
- Poursuite de l'incitatif à l'établissement

CONCLUSION

Le conseil municipal vous invite à assister aux séances mensuelles afin de connaître les orientations et objectifs de la municipalité. Au plaisir de vous y rencontrer,

Richard Caron, maire

2018-06-098

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

Dépenses incompressibles pour la période du 1 ^{er} au 31 mai 2018 :	17 750,54 \$
Salaires nets pour le mois de mai 2018 :	<u>10 892,91 \$</u>
Total :	28 643,45 \$

Le paiement des comptes fournisseurs dû au 31-05-2018 est de : 32 351,01 \$
(tel que détaillé à la liste suggérée des paiements).

Prélèvements autorisés : 1 843,00 \$ (Habitations Saint-Bruno)

2018-06-099

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR
L'ANNÉE 2018 — TRANS-APTE**

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska effectue le paiement de 1 913,50 \$ taxes incluses à Trans-Apte Inc. pour la contribution municipale de l'année 2018 concernant le transport adapté.

2018-06-100

APPEL D'OFFRES DÉNEIGEMENT 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021

Attendu que la Municipalité doit procéder à des appels d'offres publics sur le site *Systeme électronique d'appel d'offres* (SEAO) pour le déneigement des rues municipales pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska mandate la directrice générale, M^{me} Josée Thériault pour procéder à des appels d'offres publics sur le site du SEAO pour le déneigement des rues municipales pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021. Les soumissions devront être reçues au bureau municipal pour le 15 août 2018 à 15 h. Elles seront ouvertes publiquement le jour même à 15 h 05.

2018-06-101

**DEMANDE DU COMITÉ D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE
SAINT-BRUNO POUR LE FONCTIONNEMENT**

Attendu que la Municipalité a prévu à l'intérieur du budget municipal de contribuer financièrement en accordant un montant de 1 450,00 \$ pour le fonctionnement du Comité d'Action Communautaire de Saint-Bruno;

Il est proposé par M. Joel Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska remette un chèque de 1 450,00 \$ pour le fonctionnement du Comité d'Action Communautaire de Saint-Bruno.

2018-06-102

**DEMANDE D'AUTORISATION PAR M^{ME} CLAUDINE MICHAUD ET
M. DAVID BÉLANGER POUR L'INSTALLATION D'UN PONCEAU
SUR LE LOT 5 727 551**

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska à reçu une demande écrite de M^{me} Claudine Michaud et M. David Bélanger pour l'installation d'un ponceau à l'endroit identifié par les propriétaires pour l'accès au lot 5 727 551 par la route du Petit-Bras;

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise l'installation d'un tuyau d'entrée de douze (12) pouces de diamètre minimum et de neuf (9) mètres de large;

QUE les propriétaires avisent la direction générale de la municipalité avant de remblayer le ponceau afin que, sur rendez-vous, le responsable des travaux de voiries, se rende sur place pour la vérification de l'installation. Si tout est conforme, il autorise la poursuite des travaux sinon, il exige les corrections nécessaires.

2018-06-103

DEMANDE D'AUTORISATION PAR M^{ME} MICHÈLE MADORE ET M. BERNARD PELLETIER POUR L'INSTALLATION D'UN PONCEAU SUR LE LOT 5 727 497

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska à reçu une demande écrite de M^{me} Michèle Madore et M. Bertrand Pelletier pour l'installation d'un ponceau à l'endroit identifié par les propriétaires pour accéder au lot 5 727 497 par la route du Petit-Moulin;

Il est proposé par M^{me} Gabrielle Filteau-Chiba

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte la demande d'autorisation pour l'installation d'un tuyau d'entrée de quinze (15) pouces de diamètre minimum et de neuf (9) mètres de large;

QUE les propriétaires avisent la direction générale de la municipalité avant de remblayer le ponceau afin que, sur rendez-vous, le responsable des travaux de voiries, se rende sur place pour la vérification de l'installation. Si tout est conforme, il autorise la poursuite des travaux sinon, il exige les corrections nécessaires.

2018-06-104

LES HABITATIONS SAINT-BRUNO – ENTENTE NO 7307 POUR LE PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle sa participation financière concernant le programme supplément au loyer pour les *Habitations Saint-Bruno* dans une proportion de 10 % pour la période du 1^{er} août 2018 au 31 mars 2023.

2018-06-105

REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska reporte au mardi 3 juillet 2018, 20 h 30, la séance ordinaire du conseil municipal prévu le 2 juillet 2018 au calendrier 2018 des séances du conseil municipal (Résolution 2017-12-215).

2018-06-106

SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA

Attendu qu' en 2018, le *Symposium de peinture du Kamouraska* vivra sa 25^e édition, du 18 au 22 juillet 2018 inclusivement et que les artistes mettront en couleur les beautés de notre région;

Attendu que le Symposium de peinture du Kamouraska demande la participation des municipalités;

Il est proposé par M^{me} Gabrielle Filteau-Chiba

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à faire un don de 300,00 \$.

2018-06-107

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME UNITÉ DOREMY DE SAINT-PASCAL INC.

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue de façon financière en octroyant un montant de 25,00 \$.

2018-06-108

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU COMITÉ MUNICIPAL DES LOISIRS POUR LE CAMP DE JOUR 2018

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Comité municipal des loisirs de Saint-Bruno-de-Kamouraska paie les frais d'inscription ainsi que les frais inhérents pour la formation de la monitrice et de la coordonnatrice du camp de jour 2018 qui se déroulera au Camp Richelieu Vive la Joie de Saint-Modeste. Ce montant sera prélevé à partir du surplus accumulé du Comité municipal des loisirs.

2018-06-109

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU COMITÉ MUNICIPAL DES LOISIRS POUR LES ACTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE – ÉCOLE DE SAINT-BRUNO

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Comité municipal des loisirs de Saint-Bruno-de-Kamouraska participe financièrement pour les activités de fin d'année de l'école de Saint-Bruno pour un montant de 250,00 \$. Ce montant sera prélevé à partir du surplus accumulé du Comité municipal des loisirs.

VARIA

2018-06-110

**DEMANDE D'AUTORISATION PAR M. JACQUES BOUCHARD
POUR L'INSTALLATION D'UN PONCEAU POUR UNE ENTRÉE
COMMERCIALE SUR LE LOT 5 727 819**

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a reçu une demande de M. Jacques Bouchard pour l'installation d'un ponceau à l'endroit identifié par le propriétaire pour accéder au lot 5 727 819 par la route du Petit-Moulin;

Il est proposé par M. Joel Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte la demande d'autorisation pour l'installation d'un tuyau d'entrée commerciale de trente-six (36) pouces de diamètre minimum et de douze (12) mètres de large.

QUE le propriétaire avise la direction générale de la municipalité avant de remblayer le ponceau afin que, sur rendez-vous, le responsable des travaux de voiries, se rende sur place pour la vérification de l'installation. Si tout est conforme, il autorise la poursuite des travaux sinon il exige les corrections nécessaires.

BERCE DU CAUCASE - ÉRADICATION

La « Berce du Caucase » fait partie de la liste des mauvaises herbes nuisibles et prohibées dans notre municipalité. C'est une belle plante à floraison et à larges feuilles, mais n'en est pas moins nocive pour autant. Elle provoque des brûlures importantes et se multiplie facilement et rapidement. Elle ressemble beaucoup à la Berce laineuse, qui elle, n'est pas envahissante et très peu, voire non toxique. Si vous croyez avoir de la Berce du Caucase sur vos propriétés, vous pouvez contacter le bureau municipal afin de prendre rendez-vous avec M. Roger Thériault, employé municipal. M. Thériault a reçu les informations nécessaires afin de pouvoir vous aider à l'identification. De plus, les propriétaires des terrains affectés connus seront de nouveau contactés afin de leur proposer des moyens d'éradication.

En 2017, un projet d'éradication de cette plante a été mis sur pied par l'organisme des bassins versants *OBAKIR* en partenariat avec le FDT de la MRC de Kamouraska appuyé également par la municipalité. Des travaux d'arrachage ont été fait en 2017 et 2018, mais n'en demeure pas moins qu'il en reste encore pour quelques années!

RAPPEL - RÈGLEMENT NO 148-2010 CONCERNANT LES ANIMAUX

Rappel de conformité pour le Règlement municipal en vigueur concernant les animaux. Entre autres, que pour les chiens et chats, le propriétaire doit obligatoirement posséder une licence émise par le bureau municipal. Le propriétaire doit également s'assurer que son animal est tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de son terrain.

DÉVELOPPEMENT

Chantier jeunesse été 2018

Arrivée des 11 jeunes dans notre municipalité du 29 juin au 15 juillet 2018. Ils s'intégreront dans notre communauté afin de contribuer, comme dans les années passées, à l'entretien et à l'embellissement. Vous êtes les bienvenus afin de les saluer et bien sûr, les encourager dans leurs gestes de volontariat.

LOISIRS

Les inscriptions du camp de jour sont commencées et les préparatifs pour la Saint-Jean Baptiste aussi. La fête aura lieu le 23 juin prochain, des hot-dogs seront offerts, un chansonnier et un feu de joie seront sur place.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun questionnement.

2018-06-111

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Caron la levée de l'assemblée à 20 h 35.

Richard Caron, maire

Roxanne Morin, secrétaire pour
Josée Thériault, directrice générale
et secrétaire-trésorière